




Extrait du ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE

<http://pouruneconstituante.fr/spip.php?article823>

Cercle de Bourges - Rencontre du 22 janvier 2014

- Cercles locaux - Bourges (18) -



Date de mise en ligne : lundi 3 mars 2014

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits réservés

Pour une Constituante - Cercle de Bourges

Relevé de discussions de la rencontre du 22 janvier 2014

Participaient : Jean Adamkiewicz, Charles Charlier, Michèle Frayze, Gérard Grivois, Guy Léger, André Oliva, Claude Pourcel, Jacques Ramat

Excusés : Danièle Bernard, Jacqueline Pasquet,

1- Compte rendu de la rencontre du 9 janvier :

Jacques Rama s'est rendu à l'invitation de la Ligue des Droits de l'Homme, au nom de notre association, il nous fait le compte rendu suivant :

Étaient présents : la Ligue des droits de l'homme, Condorcet, Laïcité 18, le Mouvement pour la Paix, Attac (notre ami André)...et nous.

L'objectif est de mettre en visibilité la question de l'Europe sur Bourges et les environs avant les élections du 25 mai. "Combattre les staliniens du libre-marché", lancer des propositions alternatives, sans déboucher sur un programme politique, mais seulement donner des éléments de réflexion. Pour l'Europe, l'alternative est : se démocratiser ou disparaître.

Pour cela, il a été choisi d'organiser un colloque sur 2 jours (un vendredi soir et le samedi) avec trois tables rondes animées si possible par des "pointures" proposées par les associations participantes. Les thèmes de ces tables rondes sont à débattre, il a été évoqué : 1) les institutions européennes, le droit social 2) l'économie ; les questions de défense 3) les valeurs (dont la laïcité).

Plusieurs dates ont été proposées : 11 et 12 avril, 9 et 10 mai, 16 et 17 mai (cette dernière proposition semblant a priori la meilleure).

En ce qui me concerne, j'ai dit que le projet me semblait très intéressant, mais qu'il me fallait en parler aux membres de notre association..... donc un nouveau point à mettre à l'ordre du jour de notre prochaine réunion.

D'ores et déjà, deux réunions de préparation ont été programmées : 19 février à 18h30 et 13 mars à 18h30.

André Oliva fait remarquer que d'autres associations ont prévu des initiatives sur la question européenne. Leurs positions sont toutes complémentaires. Guy Léger ajoute que l'objet de « Pour une Constituante » (les institutions) entre bien, lui aussi, dans ce même débat.

Nous décidons donc de participer et de demander à Anne-Cécile Robert si elle peut envisager une intervention lors du colloque local.

2. Tous en chœur sur l'indicatif "Pour une Constituante" sur Radio Aligre :

L'attitude de nos élus après le vote de 2005 contre le TCE, nous amène à réviser les paroles, ô combien actuelles de la chanson « le Grand Projet », indicatif des émissions de « Pour Une Constituante » sur radio Aligre :

Un soir, disait Condorcet

A plus d'un confrère
J'ai dans la tête un projet
Qui pourra vous plaire
Il nous faut, mes chers Amis
Etablir en ce pays
Une ré, ré, ré,
Une pu, pu, pu,
Une ré,
Une pu,
Une république
d'une forme unique

On porte aux cieux un héros
Tant qu'il est utile
On jouit de ses travaux,
Ensuite on l'exile
Cela n'est pas trop décent,
Mais c'est l'usage pourtant
D'une ré, ré, ré,
D'une pu, pu, pu,
D'une ré,
D'une pu,
D'une république
Bien démocratique.

3. Droit de vote des étrangers :

André Oliva fait le point du débat existant sur ce sujet au sein de l'association. Il choisit, pour cela, de présenter et commenter un texte très compliqué et contradictoire publié sur le site national de « Pour une Constituante » : www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article_774 Il ne reflète en aucune façon l'avis de l'association, pas plus que celui d'André.

Débat : Charles estime que cet article mélange deux registres incompatibles : celui du débat politique calme et nécessairement analytique et celui du jugement de valeur sans argumentation et du règlement de compte (avec les « européistes », les « verts », les « groupes religieux »). Des mots connotés très négativement n'ont pas à être employés dans un débat tranquille : « bisounours », « cosmopolites », « psychanalystes », monde fusionnels »... etc.

Parle-t-on psychanalyse ou politique ?

On peut ne pas être d'accord avec certains groupes politiques, mais pas de cette manière.

La nationalité est un droit public. C'est l'Etat qui détermine la nationalité. Une personne ne peut pas perdre sa nationalité sans en acquérir une autre. Les décisions quant aux règles d'accès à la nationalité s'inscrivent dans une histoire idéologique.

Il donne l'exemple de sa famille dans laquelle une mère belge de 4 enfants français à qui on a refusé la nationalité française au motif qu'elle n'a pas de revenu.

D'autres personnes du cercle complètent par d'autres exemples de l'ignominie se développant en France quant aux

décisions officielles sur la nationalité de telle ou telle personne.

André juge que ce sont là des pratiques dignes d'un Etat totalitaire. Ces dérives sont extrêmement graves et doivent être combattues.

Il reprend l'historique des grandes vagues d'intégration par le travail : Polonais, Italiens, Espagnols.

Le problème actuel que pose l'intégration des maghrébins peut s'expliquer de 3 manières :

- ▶ la décolonisation
- ▶ le chômage
- ▶ l'intervention de l'Occident dans des pays à majorité musulmane

Un débat s'instaure autour des mots : individu, peuple, nationalité et citoyenneté.

Si la citoyenneté est liée à la nationalité, le citoyen, lui, est lié à la souveraineté.

- ▶ On sait qu'un élu local ne fait pas la Loi, il l'applique. Il y a d'ailleurs un contrôle de légalité opéré pour tout ce qui est voté en conseil municipal.
- ▶ On sait aussi que les grands électeurs, choisis dans le vivier local, élisent les sénateurs. Un vote local a donc bien une influence sur les élus établissant la Loi.

Gérard fait un compte-rendu succinct d'un autre texte lu sur le site de l'association (texte d'un élu de Quimperlé).. Il prend le sujet d'une tout autre manière : il soulève des problèmes techniques en prenant des exemples concrets de limites déjà prévues dans la Loi.

m Rappel des fondamentaux :

- ▶ l'individu qui fait partie d'un peuple, devient citoyen volontairement, en faisant partie d'une Nation. Tous les citoyens sont égaux, sans limite, depuis la Déclaration de l'Homme et du Citoyen (bien séparés, doc, depuis l'origine de la Loi.)
- ▶ la naturalisation est une notion de Droit Juridique
- ▶ le droit est constitué à partir d'un rapport de force dans la société

On ne peut pas traiter du problème de la nationalité sans s'occuper de celui de l'intégration. Il ne suffit pas non plus de parler la langue pour se sentir Français.

Il semble beaucoup plus simple et efficace de favoriser la naturalisation française plutôt qu'un droit de vote soumis à des conditions variables (géographiques ou attachées à un individu). Sinon, on risque de cristalliser des catégories d'individus qui n'auront pas les mêmes droits.

4. Site internet :

Gérard demande s'il est possible d'envisager que soient mis en commun de façon très lisible tout ce qui est discuté dans les cercles locaux. Cette demande sera transmise à l'association nationale.

En caisse au 31.12.2013 : 283,35 euros.

5. Prochaine réunion : mercredi 26 mars 2014, à 20 heures, à Gîte et Amitié, possibilité de prendre le repas à 19 heures précises. S'inscrire auprès de Jacqueline avant le 17 mars (02 48 67 05 51).

Sujet proposé : le pacte trans-atlantique UE-USA.

17 février 2014

Rédactrice : Claude Pourcel